

Campagne des bourses nationales de collège - année scolaire 2018-2019

La date limite nationale de demande de bourse de collège est fixée au 18 octobre 2018, pour tous les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés.

Barème des bourses nationales de collège - année scolaire 2018-2019

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016		
	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	15 048	8 134	2 870
2	18 521	10 012	3 532
3	21 993	11 889	4 195
4	25 466	13 767	4 857
5	28 939	15 644	5 520
6	32 412	17 521	6 182
7	35 884	19 399	6 844
8 ou plus	39 357	21 276	7 507
Montant annuel de la bourse	105 €	288 €	453 €

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

→ Du 3 septembre au 18 octobre 2018



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de
340 000
demandes
en 2017

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017
let mon avis d'impôt 2018
si un changement
familial ou professionnel
a entraîné une baisse
de revenus en 2017
par rapport à 2016)



**L'identifiant
et le mot de passe**
de mon compte
Éducation nationale
(AEN) fournis
par le collège



**Mon adresse
de messagerie
électronique**

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services**
- 2 Je fais une **seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège**.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

**Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :**



**Mes informations fiscales
sont plus précises et je
n'ai aucun renseignement
complémentaire à saisir.**

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale de l'éthologie et de la liberté (CNEL)